

|  |  |
| --- | --- |
| **Nº 21/2022**  **FR** | **18 mai 2022** |

**Pour le CESE, un approvisionnement énergétique sûr et abordable est une priorité**

**Le Comité économique et social européen (CESE) soutient l’initiative «REPowerEU» de la Commission européenne et souligne que la sécurité énergétique doit s’accompagner de mesures urgentes visant à protéger les utilisateurs vulnérables, à accélérer la décarbonation et à diversifier les sources d’énergie. Il conviendrait également de veiller à réduire la demande de gaz russe, laquelle a entraîné une hausse significative des prix de l’énergie.**

L’indépendance énergétique est essentielle à l’avenir de l’Europe. C’est pourquoi l’Union européenne doit garantir sans délai son approvisionnement énergétique en se libérant de la dépendance à l’égard du gaz en provenance de Russie et en accélérant radicalement la transition vers une énergie propre. Telles sont les principales conclusions de l’avis du CESE sur le thème «REPowerEU: Action européenne conjointe pour une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable», élaboré par **Thomas Kattnig**, **Alena Mastantuono** et **Simo Tiainen** et adopté lors de la session plénière de mai.

Dans son avis, le Comité soutient la communication de la Commission européenne relative au programme «REPowerEU», approuvée par le collège le même jour que l’adoption de l’avis, et déclare qu’elle s’inscrit dans la lignée des objectifs du pacte vert et de l’union européenne de l’énergie. La proposition de la Commission définit en outre de nouvelles actions visant à accélérer la production d’énergie verte, à diversifier l’approvisionnement et à réduire la demande de gaz russe, qui a conduit à des hausses considérables des prix sur le marché de l’électricité, en raison de manipulations de marché.

Le Comité met également en garde quant au fait que l’Union doit être particulièrement prudente s’agissant du remplacement du gaz russe par d’autres ressources, en raison de leur impact environnemental et du risque de créer une nouvelle dépendance à l’égard de pays tiers qui ne partagent pas les valeurs européennes.

**Protéger les consommateurs et les entreprises contre les prix élevés de l’énergie**

La situation géopolitique actuelle causée par l’invasion russe de l’Ukraine a encore aggravé la flambée sans précédent des prix de l’énergie à laquelle l’UE a été confrontée ces derniers mois. Il est donc capital de prendre des mesures immédiates pour atténuer les effets de cette hausse des prix sur les ménages, les agriculteurs, les entreprises et l’industrie d’Europe.

Le CESE fait valoir qu’en vue de compenser les pressions liées aux prix qui pèsent actuellement sur les consommateurs, les États membres devront adopter des mesures fiscales ou réglementaires pour éviter les augmentations soudaines des prix, garantir des prix abordables pour les consommateurs finaux et prévenir la précarité énergétique. Le Comité invite instamment la Commission et le Conseil à entreprendre d’autres actions afin de stabiliser les prix dans le système énergétique de l’UE.

Néanmoins, les décideurs politiques de l’Union et des États membres devraient veiller à ce que de telles mesures n’entravent pas le fonctionnement du marché intérieur de l’énergie, ne compromettent pas les efforts de décarbonation ni l’efficacité énergétique et ne créent pas d’incertitudes en matière d’investissements dans le secteur de l’énergie. Par ailleurs, ces mesures devraient être décidées en étroite concertation avec les parties prenantes concernées, notamment les partenaires sociaux.

«Nous demandons des solutions à court terme, conformes aux objectifs du pacte vert et de l’union de l’énergie, afin de garantir une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable, et des efforts considérables pour accroître la production d’énergie verte, diversifier l’approvisionnement et réduire la demande pour accroître l’indépendance énergétique vis-à-vis de la Russie», a déclaré **M. Kattnig**.

**Faciliter les investissements dans des solutions à faible intensité de carbone**

Les prix élevés de l’énergie génèrent des bénéfices importants pour de nombreuses compagnies pétrolières, ainsi que pour certains fournisseurs et négociants en énergie. L’Agence internationale de l’énergie (AIE) estime ces «bénéfices exceptionnels» à environ 200 milliards d’EUR dans l’UE en 2022 et propose de leur appliquer des taxes afin de les redistribuer à titre de compensation financière aux consommateurs d’énergie ainsi que de les utiliser pour développer la production d’énergie renouvelable et les infrastructures de réseau nécessaires. Cependant, ces «taxes sur les bénéfices exceptionnels» doivent être maniées avec prudence, dans la mesure où elles pourraient poser problème et décourager les investissements des entreprises énergétiques dans des solutions à faible intensité de carbone.

**Mme Mastantuono** a formulé une mise en garde: «La situation est très grave, nous devons mobiliser toutes les sources d’énergie à notre disposition et garantir un niveau élevé de solidarité et de confiance entre les États membres afin de garantir l’approvisionnement énergétique de l’ensemble des Européens».

**Exploiter le potentiel de toutes les sources d’énergie propres**

Dans cette optique, les infrastructures jouent un rôle essentiel et doivent être améliorées afin de tenir compte, d’une part, de la transition écologique selon les objectifs du pacte vert et, d’autre part, de la diversification des sources de gaz, tout en garantissant le flux d’énergie entre les États membres au moyen d’interconnexions de transport.

La sécurité de l’approvisionnement énergétique nécessite aussi un éventail de diverses technologies de production d’énergie, qui tire le meilleur parti non seulement de l’énergie éolienne et solaire, mais aussi d’une grande variété d’autres sources d’énergie à faibles émissions de carbone qui peuvent s’intégrer dans un système énergétique, tant sur le plan économique qu’écologique. En attendant que la diversification énergétique de l’Union se concrétise, le CESE est favorable à ce qu’il soit recouru concrètement à des sources d’énergie stables et abordables répondant aux exigences en matière de réduction des émissions de carbone. En outre, il demande instamment à la Commission de présenter un plan d’action détaillé visant à renforcer la production de biogaz.

Dans la communication relative à l’initiative «REPowerEU», il est suggéré de porter la production de biométhane à 35 milliards de m³ d’ici à 2030. **M. Tiainen** a précisé que «si cet objectif est ambitieux et judicieux, sa réalisation nécessite l’adoption de mesures et d’incitations concrètes. La disponibilité, la sécurité et le caractère abordable de l’énergie sont des questions difficiles qui doivent être traitées rapidement, de manière à contribuer, dans le même temps, à mener à bien notre objectif climatique».

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

# Service de presse du CESE — Marco Pezzani +32 (0)25469793 · Mobile +32 470881903

[marco.pezzani@eesc.europa.eu](mailto:marco.pezzani@eesc.europa.eu)

# **@EESC\_PRESS**

[VIDÉO: «Le CESE vu de l’intérieur»](https://www.eesc.europa.eu/fr/avdb/video/eesc-inside)

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Sa mission de consultation permet à ses membres, et donc aux organisations qu’ils représentent, de participer au processus décisionnel de l’Union européenne.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***